

**Arrêté fédéral
concernant deux accords régissant les obligations
réciproques de réassurance en matière de garantie
contre les risques à l'exportation, entre la Suisse et
l'Espagne ainsi qu'entre la Suisse et l'Italie**

du

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹,
vu le message annexé au rapport du 15 janvier 2003 sur la politique économique
extérieure 2002²,
arrête:

Art. 1

¹ L'accord régissant les obligations réciproques de réassurance entre la Compañía Española de Seguros de Crédito a la Exportación, Madrid, agissant pour l'Etat espagnol, et le Bureau pour la garantie contre les risques à l'exportation, Zurich, agissant pour la Confédération suisse, est approuvé (appendice 2).

² L'accord régissant les obligations réciproques de réassurance entre l'Istituto per i Servizi Assicurativi del Commercio Estero, Rome, et le Bureau pour la garantie contre les risques à l'exportation, Zurich, agissant pour la Confédération suisse, est approuvé (appendice 3).

³ Le Conseil fédéral est autorisé à ratifier les accords et à les mettre en vigueur.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum en matière de traités internationaux.

¹ RS 101

² FF 2003 883

Arrêté fédéral concernant deux accords régissant les obligations réciproques de réassurance en matière de garantie contre les risques à l'exportation, entre la Suisse et l'Espagne ainsi qu'entre la Suisse et l'Italie

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.02.2003
Date	
Data	
Seite	888-888
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 011

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.
I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.